



BERN, den 15 février 1963
BERNE, le

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

MB 7 **HANDELSABTEILUNG**

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE

Telegramm-Adresse: HANDEL BERN
Adresse télégraphique: COMMERCE BERNE
Telephon 61 11 11

Wir bitten dringend, in einem Brief stets nur eine Angelegenheit zu behandeln und in Korrespondenzen folgende Zeichen anzubringen:

Prière de ne traiter qu'une affaire par lettre et de mentionner sur celle-ci les initiales et numéros suivants:

Ve. Alg. 821.AVA

x) Eks-von d'handl?

Division des affaires politiques
du Département politique fédéral 18.1.

an	GE	PO	DZ	MR	GE	n	2/a
Datum:	17.2	-	19.7	20.2	5.3		5.3
Visa	8	-	5		2		2
EPD		1963		-2			
S.C. 41. Alg. 111.0							

ebenfalls, wie PO
Einverst. mit
President abkommen od. mit
3 separaten, aber gleichzeitigen Abk. (wie Tunis)

Liad
Betreffs Technischer Zusammenarbeit
siehe die separate Abk. mit vor. Vork. 1962, auch mit industriellen Fragen in 1962

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous savez sans doute que l'avenir de nos relations économiques avec l'Algérie constitue à l'heure qu'il est une inconvenue en raison de l'attitude divergente qu'ont adoptée les Gouvernements français et algérien à ce sujet. D'un côté, les autorités françaises préconisent la reconduction pure et simple du régime en vigueur jusqu'à fin 1962, soit l'intégration des rapports algéro-suisses dans le cadre de l'accord franco-suisse en cours de renouvellement pour l'année 1963. De l'autre côté, le Gouvernement algérien, tout au moins le Ministère du Commerce, a fait savoir à notre Ambassade à Alger qu'il entendait régler bilatéralement toutes les relations économiques avec les pays tiers. Cela signifierait donc que, contrairement à ce qu'affirment les Français, les Algériens ne sont pas disposés à déléguer les compétences à la France pour assurer leurs rapports économiques avec la Suisse. Devant ces informations contradictoires, Paris nous affirmant que le Ministère des affaires étrangères algérien l'a autorisé à négocier avec la Suisse, nous ignorons quelle solution sera finalement retenue.

Afin d'être prêts à toute éventualité, à celle d'une négociation bilatérale également, nous avons prié le Vorort et l'Union suisse des paysans de nous faire part de leur point de vue et de leurs suggestions. Nous estimons en effet qu'au cas où la solution française serait abandonnée, il conviendrait de ne pas trop attendre pour entamer des pourparlers commerciaux directs avec Alger.

La question se pose maintenant de savoir quelle ampleur donner à ces négociations éventuelles. Convient-il de les limiter aux seules questions commerciales, ou est-il au contraire préférable de les étendre notamment au domaine des investissements et de la coopération technique, comme nous l'avons fait avec la Tunisie, par exemple?

./.



*à mon avis,
oui
2*

Nous pensons, quant à nous, que si négociation il y a, il vaudrait mieux la faire porter sur tous les domaines où nous avons des intérêts à défendre et des offres de collaboration à faire et ceci pour deux raisons:

1°) En liant les différents éléments de nos rapports avec l'Algérie, nous pensons pouvoir parvenir à un meilleur résultat qu'en procédant en ordre dispersé et différé. En faisant des concessions dans certains domaines, nous estimons pouvoir en obtenir davantage dans d'autres.

2°) Le "good-will" dont jouit notre pays auprès de l'équipe dirigeante de l'Algérie mérite d'être exploité avant que l'ingratitude, ou simplement l'oubli, ne le réduise à des proportions insignifiantes.

*en principe, oui -
mais alors lier
les deux affaires -
en d'autres termes:
ne pas négocier le
n° 2 sans le n° 1*

Nous sommes également d'avis que même si la conclusion d'un accord commercial avec l'Algérie était remise à plus tard, il conviendrait d'étudier sérieusement s'il ne serait pas opportun de négocier sans plus attendre des accords de protection¹ des investissements et de coopération technique² et scientifique. Les intérêts suisses engagés en Algérie, que ce soit sous forme d'investissements de sociétés suisses, ou sous forme de biens détenus par des compatriotes, sont relativement importants, méritent qu'on s'inquiète de leur sort et qu'on fasse tout pour les soustraire à l'appétit naissant des nationalistes algériens.

Aussi vous saurions-nous gré de bien vouloir examiner cette question et de nous faire part de vos remarques.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre haute considération.

Département fédéral de l'économie publique
Le Vice-Directeur de la Division de Commerce:

uh

A.H.

Herrn Dr. Hess / Geiser - S.G. 41. Mg. III. 0

Ich vermute, auf welche Nötig-
 keit Herr Messner bezieht.
 Mit reparatur Verträgen vollauf
 einverstanden. Glaube aber
 nicht vor, dass die Verträge
simultan geschlossen werden
 sollten, nicht jene, die den
 Allgemeincharakter, zuvor,
 und die, mit denen vor etwas
 haben wichtige (Investitions-
 recht!) nachher; sonst
 sehen wir die letzteren ein.

8/3.


P. Schweitzer

Übermittlung

M. Probst

an:

Politische Abteilung

<input type="checkbox"/> zur Kenntnis	<input type="checkbox"/> zur Erledigung	Anzahl je Vorlage
<input type="checkbox"/> zu Ihren Akten	<input type="checkbox"/> zur Stellungnahme Helios
<input type="checkbox"/> auf Ihren Wunsch	<input type="checkbox"/> bitte besprechen Photokop.
<input type="checkbox"/> bitte zurückgeben	<input type="checkbox"/> zur Unterschrift / Visum Abzüge
<input checked="" type="checkbox"/> mit Dank zurück	<input type="checkbox"/> bitte Vorakten Kopien
<input type="checkbox"/> bitte anrufen		

Weiterleiten an:

Bemerkungen:

siehe unsere Notiz
v. 26.2.63

Datum / Absender

28.2.63

Memento

 Wenden